

N°04/18 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 04/18 relatif à une demande de crédit de CHF 144'473.- pour la sécurisation des arrêts de bus du Trésit, des Jurats et du Pontet

Vallorbe, le 12 octobre 2018

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Lorianne Foretay, Christelle Vallotton, Lauranne Bréchon, rapporteur, et de Messieurs Gérald Bonzon, Jérôme Perrin, Olivier Ponnaz, Président, s'est réunie les 13 mars, 19 avril, 4 juin et 1^{er} octobre 2018 pour examiner le préavis susmentionné. Monsieur Gérald Bonzon était excusé le 19 avril, Monsieur Jérôme Perrin était excusé le 1^{er} octobre.

Nous remercions Messieurs Christophe Maradan, Municipal et Michel Desseigne du Bureau Technique, pour leur présence ainsi que pour leurs explications et les réponses obtenues.

Le préavis s'est basé sur les diverses demandes et interpellations reçues au Conseil Communal concernant l'arrêt de bus du Pontet. La Municipalité a étendu son étude sur les 2 autres arrêts de bus de la sortie du village soit du Trésit et des Jurats.

Ces sujets revenant régulièrement au Conseil Communal, la Commission s'est concentrée à trouver des solutions efficaces et pérennes. Ainsi, lors de sa séance du 19 avril, elle s'est réunie à la sortie de l'école, dans le but de se mettre en situation réelle. La commission a donc pris le bus avec les écoliers pour relever les points importants d'usage et de se rendre compte des problèmes de sécurité.

Un aspect de danger a tout de suite été relevé pour l'arrêt du Pontet. La densité du trafic et la vitesse, même respectueuse des limitations semble accentuée car la visibilité est trop courte, rendent la traversée plus que périlleuse.

Une première mesure a été décidée par la commission par le dépôt du postulat de

Monsieur Ponnaz, le 23 avril 2018, demandant de sécuriser, de manière urgente, les écoliers qui doivent traverser la route à cet endroit. La solution de trajets supplémentaires par le petit bus scolaire a été retenue et mise en place à la rentrée en août 2018. Ceci a réglé le problème principal de sécurité des écoliers.

Pour les autres usagers (piétons et cyclistes) ponctuels, la commission s'est renseignée sur la faisabilité de plusieurs projets de sécurisation du carrefour du Pontet, en reprenant d'anciennes études dont le financement a été réévalué en conséquence. Un développement financier de ce sujet est présenté sous la rubrique "arrêt du Pontet" dans notre rapport.

Les membres de la commission sont convaincus que la meilleure solution est de baisser la limitation de vitesse de 80km/h à 60km/h depuis la sortie du village jusqu'au rond-point du Creux. Ceci répond de manière globale à la sécurisation des diverses sorties riveraines et d'entreprises et des différentes traversées de la route cantonale.

Cependant, il ne revient pas à la commission de prendre cette décision. Cette initiative doit être votée et acceptée par le Conseil Communal puis appuyée par écrit par la Municipalité. Le statut de cette route cantonale, dite "route internationale", rend la possibilité d'une demande de ce type encore plus difficile à traiter, selon M. Le Voyer.

La commission s'est donc penchée sur les différents projets de modifications des arrêts de bus, a demandé une adaptation des coûts au Bureau Technique et vous propose les décisions suivantes :

Arrêt du Trésit :

L'arrêt est actuellement assez large et sécurisé. Il ne nécessite pas d'abri, car il s'agit plus d'un arrêt de "dépose" que d'attente pour prendre le bus. L'emplacement et la modification de la place pour les containers, quoique nécessaire, n'est pas prise en considération puisqu'aucune modification de génie-civil n'est à entreprendre. Ce sujet devrait être, à notre avis, à traiter par la Municipalité de manière plus globale dans le village. Le passage piéton a déjà été réalisé, il ne reste plus que la modification de l'éclairage et la signalisation à entreprendre comme suit :

- Éclairage public	CHF	10'000.—
- Signalisation	CHF	2'000.—
- Passage piéton	CHF	3'000.—
- Frais administratifs	CHF	1'500.—
- Honoraires	CHF	4'000.—
- Divers et imprévus (10%)	CHF	2050.—
- TVA (7,7%)	CHF	1'736.35
TOTAL	CHF	24'286.35

Coût indiqué dans le préavis CHF 60'952.—, coût proposé par la commission CHF 24'836.35, soit une diminution de CHF 36'115.65

Arrêt des Jurats :

La place pour aménager cet arrêt est très large, il manque cependant une possibilité de traverser la route en toute sécurité. La visibilité est bonne mais requiert un bon éclairage. La commission suggère donc d'investir à cet endroit pour rendre plus aisé l'accès aux arrêts de bus et pour améliorer la traversée de la route cantonale. Une infrastructure d'aide à la traversée aura tout son sens (voir plan en annexe). Après étude du projet, la commission émet tout de même des corrections avec les coûts suivants :

- Eclairage public	CHF	15'000.—
- Signalisation	CHF	6'000.—
- Abri bus (fournitures, génie civil)	CHF	20'000.—
- Marquage	CHF	8'500.—
- Remise en état	CHF	1'000.—
- Honoraires	CHF	6'000.—
- Divers et imprévus (10%)	CHF	5'650.—
- TVA (7,7%)	CHF	4'785.55
- TOTAL	CHF	66'935.55

Coût indiqué dans le préavis CHF 59'827.—, coût proposé par la commission CHF 66'935.55, soit une augmentation de CHF 7'108.55.

Arrêt du Pontet :

Cet arrêt est correct mais la visibilité est mauvaise et la dangerosité est réelle. La commission a étudié et chiffré la création de différentes variantes suivantes :

- Îlot central	CHF	315'000.—
- Passerelle	CHF	675'000.—
- Passage sous route	CHF	1'410'000.—

Au vu des coûts conséquents et le fait que les enfants sont maintenant en sécurité avec le petit bus, la commission décide de suivre la proposition du préavis, soit de supprimer l'arrêt de bus. Toutefois, la commission ne voit pas la nécessité de refaire la place d'arrêt qui peut rester telle quelle, en gardant la réfection et la signalisation nécessaire à la modification de l'itinéraire touristique ("Suisse Mobile"), avec les coûts suivants :

- Réfection du chemin et signalisation	CHF	10'000.—
- Honoraires	CHF	3'000.—
- Divers et imprévus (10%)	CHF	1'300.—
- TVA (7,7%)	CHF	1'101.10
TOTAL	CHF	15'401.10

Coût indiqué dans le préavis CHF 23'694. —, coût proposé par la commission 15'401.10, soit

une diminution de CHF 8'292.90.

Le total des frais à investir proposé par la commission se monte à CHF 106'623.— au lieu de CHF 144'473.— indiqué dans le préavis, soit CHF 37'850.— de moins que le préavis.

En vous présentant les variantes décrites ci-dessus, le but de la commission n'est pas de faire des économies mais d'apporter les modifications utiles et nécessaires à une bonne sécurité. Elle relève l'importance de ces prestations pour les usagers et souhaite que des aménagements les plus adaptés possibles soient réalisés.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter les conclusions modifiées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal N°04/18,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de terminer l'aménagement de l'arrêt de bus du Trésit (voie montante) selon modifications apportées pour un montant de CHF 24'286.35;
2. de réaménager les Jurats selon plan annexé et modifications apportées pour un montant de CHF 66'935.55;
3. de supprimer l'arrêt de bus le Pontet (voie montante) selon modifications apportées pour un montant de CHF 15'504.10;
4. d'amortir ces montants par prélèvement au fonds de réserve général (compte n° 9282.30);
5. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président :

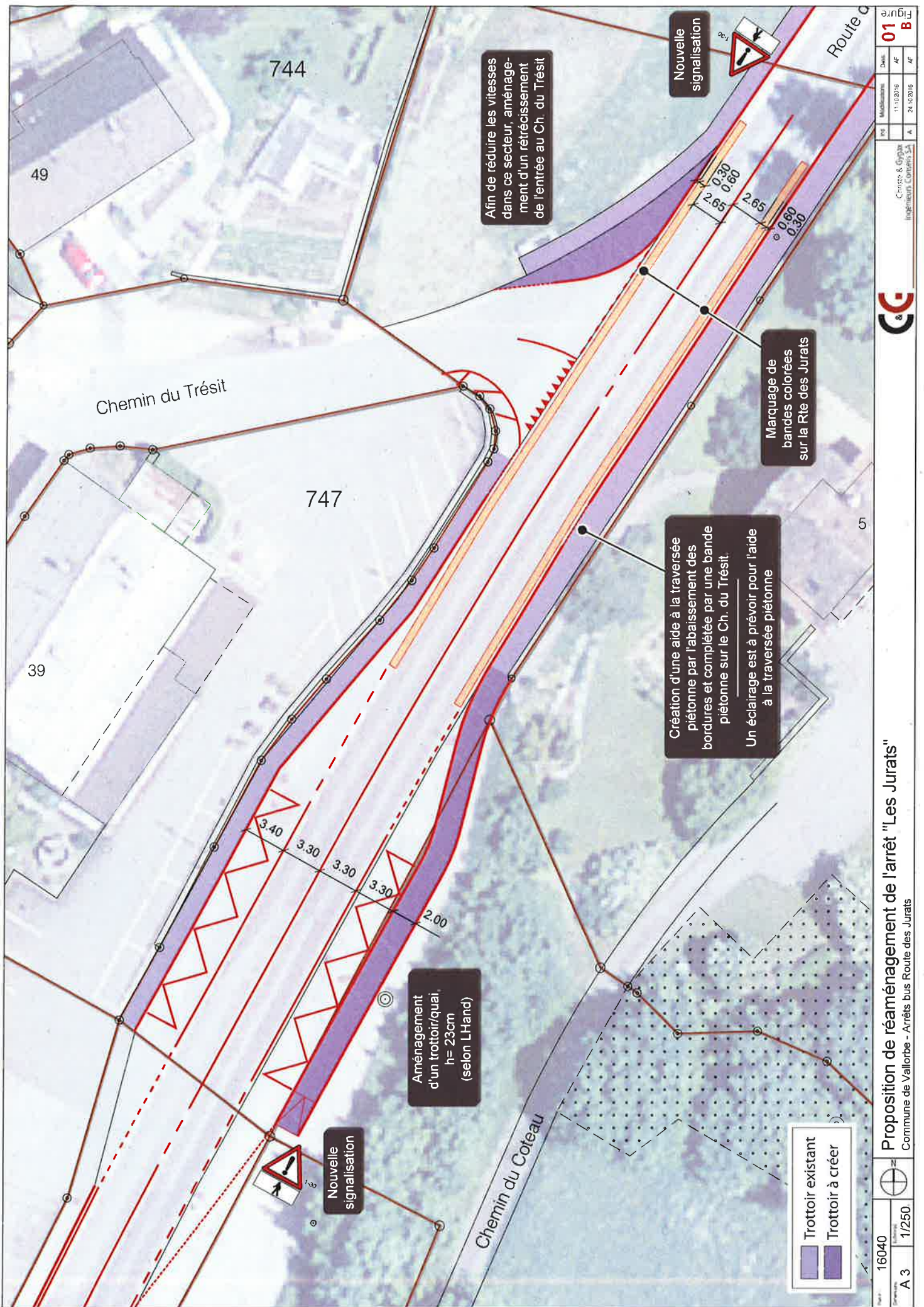


Olivier Ponnaz

Le Rapporteur :



Lauranne Bréchon



Afin de réduire les vitesses dans ce secteur, aménagement d'un rétroissement de l'entrée au Ch. du Trésit

Nouvelle signalisation

Marquage de bandes colorées sur la Rte des Jurats

Création d'une aide à la traversée piétonne par l'abaissment des bordures et complétée par une bande piétonne sur le Ch. du Trésit.
Un éclairage est à prévoir pour l'aide à la traversée piétonne

Aménagement d'un trottoir/qual, h= 23cm (selon L'Hand)

Nouvelle signalisation

Trottoir existant
 Trottoir à créer

Figure **01**

Dessiné	AF	AF	
Modifié	11.10.2016	24.10.2016	
Projeté	A	A	

Christo & Olyka
Ingénieurs-Conseils SA

C&G

Proposition de réaménagement de l'arrêt "Les Jurats"
Commune de Vallorbe - Arrêts bus Route des Jurats

N°	16040	Échelle	1/250
Code	A 3		